

*Protection de la vie privée*

veillée serait certes plus constructive pour nombre de délits que les peines envisagées dans ce bill.

Lorsque je discuterai de cette question avec le procureur général j'espère que je pourrai me faire une idée exacte des principes adoptés par le gouvernement quant aux peines prévues par cette mesure. Le ministre de la Justice n'est pas plus partisan de la loi et de l'ordre que moi-même. Une forte proportion de ce qui a été dit sur ce bill au nom des libertés civiles ne résiste pas à la lumière du jour. Par ailleurs, bien que ce bill soit constellé de défauts hérités ou imposés, j'espère qu'ils ne soulèveront pas trop de difficultés pratiques. Je suis un optimiste. Il y aura bientôt un autre jour, un autre gouvernement et un autre ministre de la Justice. Alors on pourra modifier convenablement cette loi afin qu'elle protège mieux la vie privée de la personne et soit plus acceptable du point de vue logique.

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est juste de dire, à la fin de ce débat, quelques mots à l'égard des députés qui ont contribué d'une manière particulière à améliorer ce bill pendant les diverses étapes de l'étude à la Chambre. Le ministre de la Justice (M. Lang) a évoqué son histoire vieille de quatre ans. Les retards dans l'introduction du bill ne sont pas la responsabilité du Parlement. Cette période a été marquée de quelques interruptions. Je suis persuadé que le bill actuel est sensiblement meilleur que celui que l'on a présenté il y a deux ans ainsi que celui qui a fait l'objet d'un débat en deuxième lecture en mai.

Je me souviens du débat de 1960, je pense, concernant la Déclaration des droits de l'homme. On a fait certaines allusions désobligeantes, regrettables à mon avis, au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et on a mis en doute l'efficacité de la Déclaration des droits de l'homme. Je pratiquais le droit à ce moment-là et je me souviens du débat qui a eu lieu à l'Association du barreau canadien sur cette déclaration. Je me rappelle que l'éminent doyen d'une faculté de droit, qui fait maintenant partie de la Commission de réforme du droit, a dit combien il était important que le grand public comprenne la Déclaration des droits; que ce n'était pas un petit statut mystérieux qui n'avait d'intérêt que pour les avocats. Je crois qu'à cette occasion le très honorable député de Prince-Albert a vulgarisé—si je puis employer le terme—le principe des droits fondamentaux inscrit dans notre loi canadienne.

A mon avis, ce qu'il a fait revêt une grande importance. J'espérais que la Cour suprême du Canada aurait invoqué, bien avant l'affaire Drybones, la Déclaration des droits pour rendre un jugement sur certains statuts du Parlement. Quoi qu'il en soit, le très honorable député de Prince-Albert a pu rendre compréhensible au grand public une situation juridique compliquée. Je parle de la valeur de l'amendement du très honorable député, qui tend à supprimer la disposition concernant l'avis de 36 heures. Il a beaucoup plus frappé l'esprit du public que ne l'a fait le ministre de la Justice. Cela seul est déjà une réalisation.

J'ai déjà répété ce que M. Cory de l'université Queen a dit. Je ne sais pas quelles sont les opinions politiques de

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

M. Cory, mais je suppose qu'il appuie le gouvernement libéral.

**Une voix:** Il vient de la Saskatchewan.

**M. Fairweather:** C'est une personne très capable, comme semblent l'être beaucoup d'habitants de la Saskatchewan.

**Une voix:** Vous n'avez pas l'esprit étroit.

**M. Fairweather:** Non, je n'ai pas l'esprit aussi étroit que le député de Louis-Hébert (M<sup>me</sup> Morin). M. Cory a dit que la présence au Parlement de gens comme le très honorable député de Prince-Albert le rassurait. A mon avis, c'est un très grand hommage. Certains évaluent la valeur en dollars, d'autres par la longueur des discours. Je n'ai jamais pensé que l'on devait mesurer la valeur d'un homme d'après la longueur de ses discours à la Chambre. Je crois cependant que le très honorable député a pu persuader le gouvernement d'apporter une modification fondamentale à ce bill. Le député de St. Paul's (M. Atkey) a aussi fait du bon travail à ce sujet, et son intervention énergique a bien amélioré le bill. Il connaissait parfaitement son sujet et a pu exprimer clairement les questions en cause et persuader nombre de ses collègues de la rectitude de ses vues.

J'aimerais aussi remercier le premier ministre (M. Trudeau) et le député de Matane (M. De Bané). J'aime bien le voir et l'entendre. C'est lui qui a persuadé le comité permanent de la justice et des questions juridiques qu'il serait utile d'entendre l'un des plus grands procureurs généraux du siècle, M<sup>e</sup> Ramsay Clark, qui a pertinemment signalé qu'il n'avait pas eu recours à l'écoute électronique au cours de son mandat. M. Clark a fait sur le comité une profonde impression. Je crois que nous avons tous été éclairés par son témoignage. Nous ne devons pas non plus oublier notre collègue de New Westminster (M. Leggett).

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Bravo!

● (2110)

**M. Fairweather:** Si le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) invoque le Règlement, je serai heureux de l'entendre à ce titre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai dit bravo.

**M. Fairweather:** J'essaie seulement de faire quelques compliments. Je crois que le député de New Westminster a apporté une réelle contribution. Le ministre a dit qu'il s'inquiétait du temps qui a été consacré au bill. Je ne partage pas son opinion. Je trouve plutôt que ce temps a été bien employé. Un jour, peut-être, nous en arriverons à une entente au sujet de la répartition du temps. Il semble toutefois qu'il faille un peu plus longtemps dans ce pays qu'il n'en faut en Grande-Bretagne. Il existe une presse nationale pour exposer les questions qui doivent être clairement comprises par les Canadiens, et pour en obtenir une certaine réaction. C'est justement ce qui s'est produit pour le présent bill. Il a fallu un certain temps pour que le public s'alarme, mais il s'est alarmé. Le gouvernement, il faut l'admettre, a entendu ce cri d'alarme et apporté quelques amendements.